



Plagiat

1 - Introduction

- dans un travail de recherche (exposé, dossier, mémoire etc.), il est indispensable d'**indiquer en bibliographie les sources utilisées** et de **les mentionner en notes de fin ou en notes de bas de page** lorsque des extraits sont cités permettant ainsi :
 - de donner de la **crédibilité** à votre travail en citant des ouvrages de référence et des travaux de spécialistes
 - d'offrir à vos lecteurs (et correcteurs) des **références sur le sujet** s'ils veulent approfondir la question
 - d'éviter d'être accusé de **plagiat**
- s'approprier les travaux et/ou les idées d'autrui, **avec ou sans son consentement**, relève du plagiat qui est considéré comme une **faute grave** dans le domaine universitaire
- le plagiat est lourdement sanctionné par les universités car leur devoir est de garantir l'**honnêteté intellectuelle**, de protéger le **droit d'auteur** et de veiller à la **qualité des diplômes** qu'elles délivrent

2 - Différents types de plagiat

- plusieurs formes de plagiat existent ; si certaines sont évidentes, d'autres sont plus subtiles et souvent involontaires
- **copier-coller** : recopier ou acheter le travail d'autrui (en intégralité ou en partie) ou s'approprier ses idées pour les présenter comme les siennes est la forme de plagiat la plus sanctionnée par les institutions universitaires
- **oubli et erreur** : utiliser des extraits de documents ou se référer à une idée d'un(e) autre sans indiquer l'auteur, la source ou l'origine de l'information, ou bien ne pas employer les guillemets en citant un extrait d'une source relève également du plagiat
- **imitation (paraphrase)** : recopier et reformuler une phrase en remplaçant tous les mots par des synonymes est une forme du plagiat car la structure de la phrase, les idées et l'argumentation ont été développées par un(e) autre
- **traduction** : réaliser une traduction personnelle d'une source (en intégralité ou en partie) sans indiquer que vous en êtes le traducteur ni retranscrire l'extrait original (en note ou en annexe) est une forme de paraphrase qui sera par conséquent considérée comme du plagiat
- **auto-plagiat** : recopier ou « recycler » ses écrits antérieurs (dissertations, exposés, etc.), même s'ils sont cités comme sources dans son nouveau travail, n'est pas admis dans le domaine scientifique
- **domaine public, licences libres, Creative Commons, etc.** : un document qui est librement utilisable doit être cité comme n'importe quelle autre source, et ne peut pas non plus être recopié ou paraphrasé
- **Illustrations et diaporamas** : citer ses sources **ne se limite pas aux textes**, il est recommandé d'indiquer les références de tous les documents utilisés (illustrations, tableaux, graphiques, cartes, images, photographies etc.) même s'ils sont utilisés dans des « travaux non-écrits » (diaporamas, exposés etc.)

3 - Risques

- dans le cadre universitaire, le plagiat peut mener à l'**invalidation du diplôme**, à l'**annulation de la soutenance de mémoire/de thèse** voire à une **convocation devant la section disciplinaire** de l'Université qui peut interdire définitivement toute inscription dans un établissement d'enseignement supérieur

- sur le plan judiciaire, le plagiat peut constituer le **délict** de contrefaçon : le plagiaire « s'expose à des **sanctions civiles** (indemnisation de la victime) et **pénales** (lourdes amendes voire emprisonnement dans les cas les plus graves) » ¹

4 – Solutions

- pour éviter le **plagiat**, il faut :
 - savoir que **toute œuvre et création constitue une source**, qu'elle soit écrite, orale, visuelle, publiée ou non publiée (livres, revues, thèses, sites web, tableaux statistiques, cartes, notes de cours, interviews, bases de données etc.) et doit par conséquent être mentionnée dans vos travaux dès que vous en citez un extrait ou une idée développée par son auteur
 - indiquer toutes les sources utilisées en **bibliographie** (y compris dans vos diaporamas)
 - citer les extraits des sources **entre guillemets** sans oublier d'en mentionner les références bibliographiques en notes de fin ou en notes de bas de page

- pour éviter le **plagiat dans une traduction**, il faut :

- soit privilégier une traduction déjà existante et de préférence publiée pour la citer comme source
- soit traduire par soi-même l'extrait, placer le texte traduit entre guillemets puis citer l'extrait en langue originale (avec ses références bibliographiques) en notes avec la mention en crochets : [notre traduction]

Ex : la citation « Si vous recopiez un seul auteur, c'est du plagiat, si vous en recopiez deux, c'est de la recherche » devra comporter une note indiquant :

Wilson Mizner cité par Stuart B. McIver dans *Dreamers, Schemers and Scalawags, Sarasota* (Floride), Pineapple Press, 1994 : « If you copy from one author, it's plagiarism. If you copy from two, it's research » [notre traduction].

Voir quizz Université d'Angers : <http://www.univ-angers.fr/fr/vous-etes/etudiant-e/examens/plagiat/quizz.html>

- pour réussir une bonne **paraphrase** et montrer à votre lecteur que vous avez compris ce que l'auteur a voulu dire sans le plagier, il faut :
 - mentionner l'auteur et exprimer son idée/ses idées par vos propres mots (par des synonymes)
 - changer la construction de la phrase
 - compléter la paraphrase par de courtes explications personnelles

Ex : la citation de Wilson Mizner « copier sur un seul, c'est du plagiat, copier sur deux, c'est de la recherche » pourrait être paraphrasée ainsi dans votre travail :

Wilson Mizner avait eu une phrase qui disait, en substance, que le vol des idées d'une seule personne était appelé plagiat, et réprimé, alors que le vol des idées de plusieurs auteurs était valorisé sous l'étiquette de la recherche.

Voir quizz Université d'Angers : <http://www.univ-angers.fr/fr/vous-etes/etudiant-e/examens/plagiat/quizz.html>

5 – Quelques liens intéressants

Les conseils de l'Université de Strasbourg : <https://info-plagiat.unistra.fr>

Les conseils de l'Université d'Angers :

- Les règles : <http://www.univ-angers.fr/fr/vous-etes/etudiant-e/examens/plagiat/vous-avez-un-doute.html>
- Un petit quizz : <http://www.univ-angers.fr/fr/vous-etes/etudiant-e/examens/plagiat/quizz.html>

¹ Bouvel Adrien, *Plagiat, « copier-coller », recopiage : est-ce bien raisonnable ?* [fichier PDF], Université de Strasbourg, 2014. [Consulté le 8 avril 2016]. Disponible à l'adresse : https://publication-theses.unistra.fr/restreint/theses_doctorat/Document_sur_le_plagiat_de_M_Bouvel.pdf

Les conseils de l'Université du Québec à Montréal : <http://www.bibliotheques.uqam.ca/plagiat/conseils-pratiques>

Les conseils de l'Université de Genève (vidéos très sympas) :

- <https://infotrack.unige.ch/comment-eviter-de-plagier>
- <https://infotrack.unige.ch/comment-reconnaitre-les-cas-de-plagiat>
- <https://infotrack.unige.ch/les-usages-en-matiere-de-citation>

Vidéo très drôle de l'Université de Bergen (en norvégien avec sous-titres en anglais) :

<https://www.youtube.com/watch?v=Mwbw9KF-ACY>

Fiche mise à jour en mai 2020. Version initiale réalisée par Thomas Schuler de la bibliothèque du PEGE en 2016